

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement 2008-262 afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 4 avril 2016, à 19 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 18 mars 2016.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf, Nancy Benoît et messieurs Steve Massicotte, Adam Perreault et Richard Cossette sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Est absent : M. Francis Perron

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

2. Présentation du projet de règlement

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général présente le projet de règlement 2016-355 modifiant le règlement 2008-262, soit :

- Il a pour objet d'autoriser l'usage de maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A.

3. Période de questions et commentaires

Aucune question.

4. Clôture de l'assemblée publique

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 17.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier